



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3711

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée Malartre et le foyer Notre-Dame des Sans-Abri, pour l'organisation du projet "Atelier Vélo" en 2018

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3711 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE MALARTRE ET LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, POUR L'ORGANISATION DU PROJET "ATELIER VELO" EN 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La politique de solidarité menée par la Ville de Lyon, qui s'inscrit dans les enjeux contemporains de prise en compte des diversités de nos concitoyens, manifeste une nécessaire solidarité en direction des populations les plus en difficulté et réinvente de nouveaux modes de relations aux différents acteurs de notre cité, comme l'exprime la Charte de coopération culturelle de la Ville de Lyon.

Les projets menés dans le cadre de ce partenariat avec des organismes intervenants auprès des populations participent à la mission de service public des musées de la Ville de Lyon, en accord avec le fondement des musées de France dont l'objet est de « rendre leurs collections accessibles au public le plus large », de « concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ».

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri est une association qui vient en aide aux personnes isolées, désocialisées et aux familles en très grande difficulté, aux réalités et souffrances multiples. Plusieurs actions sont mises en place : hébergement d'urgence, hébergement d'insertion, accueil de jour, accompagnement dans l'emploi, formation... Dans leur action d'accompagnement vers l'emploi, les ateliers et chantier d'insertion ont accueilli 190 personnes. En 2015, l'atelier d'adaptation à la vie active « Atelier vélo », dont le but est de récupérer, de réparer et de revendre des vélos, est créé. Il accueille 16 personnes dans un atelier mécanique situé au 26 rue Chalopin à Lyon 7<sup>e</sup>, pour leur permettre de s'adapter au monde du travail, de retrouver des repères, des règles de savoir-être, de savoir-faire, de réapprendre à bien se présenter, à se réappropriier des règles de politesse, de savoir-vivre et d'hygiène.

Le Musée Henri Malartre conserve une collection d'une cinquantaine de cycles de 1820 à 1970. Certains de ces cycles sont exposés, d'autres sont placés en réserve. Des actions d'entretien, de nettoyage et de réparation sont fréquemment conduites par l'atelier de restauration du musée pour maintenir la collection en bon état.

La Ville de Lyon / Musée Henri Malartre souhaite reconduire le partenariat avec l'atelier Vélo du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri en proposant une action conjointe autour de la collection de cycles du Musée Henri Malartre.

Ce partenariat prendra plusieurs formes :

- une découverte du musée, de ses collections et de l'atelier de mécanique ;
- des temps d'échange autour de l'entretien des cycles au Musée Henri Malartre ;
- une prestation à l'atelier vélo de nettoyage des 20 cycles en réserve du musée ;
- une animation conjointe d'un atelier famille au musée autour du vélo ;
- une évaluation annuelle du projet.

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri s'engage dans le respect des consignes et des règles des musées de la Ville de Lyon, à mettre en œuvre le partenariat suivant :

- mettre à disposition de la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre gratuitement les membres et l'équipe d'encadrement de l'Atelier Vélo pendant 8 demi-journées ;
- respecter toutes les consignes relatives aux collections de cycles, énoncées par le Musée Henri Malartre ;
- respecter le calendrier de l'opération mis en place conjointement.

La Ville de Lyon / Musée Henri Malartre s'engage à :

- accueillir les membres de l'Atelier Vélo du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et leur proposer gratuitement deux visites commentées de découverte du Musée Henri Malartre ;
- présenter les techniques d'entretien des cycles et encadrer les membres de l'Atelier Vélo du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri pendant 2 demi-journées à l'atelier de restauration du Musée Henri Malartre ;
- organiser et mettre en place 5 sessions d'un atelier vélo « famille » au Musée Henri Malartre ;
- respecter le calendrier de l'opération mis en place conjointement ;
- prendre en charge les frais de déplacement des membres de l'Atelier Vélo du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri.

Par dérogation à la délibération n° 2016/2641 du 16 décembre 2016, les visites commentées seront proposées gratuitement.

La convention établie entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, jointe au rapport, définit les modalités du partenariat.

Vu la délibération n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1. Par dérogation à la délibération n° 2016/2641 du 16 décembre 2016, l'exonération des visites commentées dans le cadre du partenariat entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et l'association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, est approuvée.

2. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et l'association Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget du Musée Henri Malartre, comme suit :

- opération PEDAGOMH, ligne de crédit 94326, nature comptable 60628 ;
- opération ADMINI, ligne de crédit 94179, nature comptable 6135.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER